

Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord en faveur du Maroc au titre de la ligne de précaution et de liquidité

le 15 mai 2017

- Les autorités marocaines ont déclaré qu'elles entendaient continuer de traiter cet accord comme un dispositif de précaution.
- Il sera essentiel d'améliorer le climat des affaires et la gouvernance, la compétitivité, l'accès au crédit et les politiques du marché du travail pour accroître le potentiel de croissance et réduire un chômage qui demeure élevé.

Le 12 mai 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la première revue de l'accord au titre de la ligne de précaution et de liquidité (LPL) et a réaffirmé que le Maroc continue de remplir les conditions requises pour bénéficier d'un accord au titre de la LPL.

L'accord LPL de deux ans en faveur du Maroc, d'un montant de 2,504 milliards de DTS (environ 3,42 milliards de dollars), a été approuvé par le Conseil d'administration du FMI en juillet 2016 (voir le [communiqué de presse n° 16/355](#)). Les autorités marocaines ont déclaré qu'elles entendaient continuer de traiter cet accord comme un dispositif de précaution. Cet accord a fourni une assurance contre les risques exogènes et a soutenu le programme des autorités destiné à reconstituer les marges de manœuvre budgétaires et extérieures et promouvoir une croissance plus forte et plus inclusive. Il arrive à expiration le 21 juillet 2018.

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration, M. Furusawa, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« La solidité des paramètres fondamentaux du Maroc ainsi que l'application suivie de politiques globalement avisées ont contribué à de solides résultats macroéconomiques ces dernières années. La position extérieure est restée solide en 2016, alors que les réserves internationales ont poursuivi leur hausse malgré un déficit des transactions courantes supérieur aux prévisions. L'évolution de la situation budgétaire en 2016 a été moins favorable que prévu, mais c'était en partie du fait d'un ralentissement de la croissance et d'une accélération des remboursements de la taxe sur la valeur ajoutée. La croissance devrait rebondir en 2017 et s'accélérer progressivement à moyen terme, à condition que la conjoncture extérieure s'améliore et que les réformes soient résolument mises en œuvre.

« Des risques baissiers considérables continuent cependant de peser sur les perspectives, notamment une faible croissance chez les principaux partenaires commerciaux du Maroc, des risques géopolitiques et l'incertitude des politiques économiques mondiales. Dans ces conditions, l'accord entre le Maroc et le FMI au titre de la LPL continue de constituer une assurance précieuse contre les risques exogènes et accompagne les politiques économiques des autorités.

« Les autorités sont déterminées à réduire davantage les vulnérabilités budgétaires et extérieures, tout en consolidant les bases d'une croissance plus forte et plus

inclusive. S'appuyant sur les acquis de ces dernières années, une poursuite de l'assainissement budgétaire s'impose et doit se baser sur la maîtrise continue des dépenses, une stratégie globale visant à améliorer les recettes, une réforme de la fonction publique, la mise en œuvre avisée de la décentralisation budgétaire et un renforcement de la supervision des entreprises publiques. L'adoption de la loi sur la banque centrale et la poursuite de la mise en application des recommandations du programme d'évaluation du secteur financier aideront à renforcer le dispositif de politiques du secteur financier. Un assouplissement du régime de change contribuera à préserver la compétitivité extérieure et renforcer la capacité de l'économie à absorber les chocs. Enfin, il est essentiel d'améliorer le climat des affaires et la gouvernance, la compétitivité, l'accès au crédit et les politiques du marché du travail pour accroître le potentiel de croissance, réduire un chômage qui demeure élevé, en particulier chez les jeunes, et accroître le taux d'activité féminine. »

Département de la communication du FMI

ATTACHÉ DE PRESSE: SILVIA ZUCCHINI

TÉLÉPHONE:+1 202 623-7100

COURRIEL: MEDIA@IMF.ORG